



## PRIME COMMUNALE

### *Installation, extension et renouvellement systèmes d'énergies renouvelables dans les logements*



En vertu de la délibération du Conseil Communal en séance du 27 octobre 2022, une prime pour l'installation, l'extension et le renouvellement de systèmes d'énergies renouvelables dans les logements Le règlement est consultable sur le site [www.rouvroys.be](http://www.rouvroys.be).

⇒ **La demande et les pièces justificatives doivent impérativement être remises au secrétariat communal dans les six mois à dater de la facture**

<b>Nom et Prénom du demandeur</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>N° de téléphone :</b>	
<b>N° de compte:</b>	<b>BE</b> _____
<b>Date + Signature</b>	

#### ⇒ Les documents suivants sont joints à ma demande de prime :

- Copie de la facture d'achat ou d'installation au nom du demandeur
- Preuve de paiement
- Copie de l'attestation de contrôle de l'installation
- Photos du bâtiment avant et après l'installation du disposition (dans les deux directions)
- Autre.....